

Jun 2013 - Mensuel - N° 263
France : 8 € - Suisse : 22 CHF

CABINES

L'information économique et technique de la beauté

ÉLIXIR

HUILES DE BEAUTÉ SUBLIMATRICES
Corps - Visage - Cheveux




ÉDITION LIMITÉE
ÉLIXIR PAILLETÉ
DÈS MAINTENANT

PAYOT
PARIS

Liste des points de vente sur www.payot.com



 Rejoignez-nous sur facebook www.facebook.com/payot



Sécuriser l'entreprise et l'exercice professionnel

C'est une première dont nous vous faisons part aujourd'hui, une avancée majeure pour votre profession qui vous garantit une pratique sécuritaire.

En effet, pour 2013, la CNEP (Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie) a négocié pour vous des assurances adaptées à vos métiers.

Nous avons donné la parole aux acteurs de cette initiative qui soutient les entreprises ayant fait le choix de l'évolution.

État des lieux par Régine Ferrère, Présidente de la CNEP

On parle beaucoup de crise. Certes, à l'aune de toutes les professions, nous la subissons de plein fouet mais ne nous désespérons pas, nous avons de véritables atouts pour traverser le gué et gagner le formidable pari de la mutation. Oui, c'est bien une mutation fondamentale de nos métiers que nous sommes en train de vivre. Nombre d'entreprises souffrent car trop petites, mal adaptées aux stratégies de communication, trop isolées...

Les chaînes, les franchises se développent avec des concepts forts et éprouvés et une stratégie de communication efficace. Certains instituts, conscients de la nécessité d'évoluer, ont fait le pari de l'investissement vers les soins de bien-être ou les soins experts avec des technologies innovantes.

Les frontières entre les métiers deviennent poreuses et nous devons en tenir compte.

Les métiers de l'embellissement, du maquillage, du stylisme d'ongles et de cils ne sont pas la chasse gardée de l'esthéticienne. Mode, coiffure, accessoires, spectacle sont autant de pistes à explorer pour développer nos marchés. Le mode de l'auto-entreprise se développe et permet une reconversion professionnelle à des adultes qui sortent de Pôle Emploi. Ces nouveaux acteurs couvrent souvent des secteurs en zone rurale et répondent à l'attente des seniors et des personnes handicapées.

Le spa nous a ouvert les portes du bien-être. Spas urbains, de terroir, hôtels de luxe, centres d'affaires, de loisirs, campings se partagent aujourd'hui l'activité soins de bien-être.

L'attirance du consommateur pour les soins experts a modifié profondément le champ d'activité de l'esthéticienne qui a dû investir et s'équiper d'appareils de plus en plus performants pour répondre à une demande de plus en plus précise sur les soins anti-âge, minceur et dépilation.

Bref le monde de la beauté et du bien-être bouge et le succès du Mondial Spa & Beauté atteste du dynamisme de toute une branche. Lorsque la CNEP a commandé au Credoc une étude prospective du

secteur, trois axes de développement ont été clairement identifiés :

- adopter un positionnement stratégique clair, c'est ce que nous voyons apparaître avec une spécialisation de plus en plus forte de nos entreprises ;

- adopter une organisation en réseau, c'est aujourd'hui la poussée des franchises et des regroupements ;
- investir dans la technologie, c'est ce que nous constatons sur le terrain où plus de 20 000 machines, tous dispositifs confondus, permettent aux esthéticiennes de travailler sur des soins experts.

Dès 2010, la CNEP a mis ses réseaux d'experts au travail pour accompagner ces mutations et anticiper ces changements qui, parfois, il faut le constater, sont difficiles à admettre pour certains. L'accélération des modes de communication nous oblige pourtant à répondre par l'excellence aux demandes des consommateurs.

La CNEP a ouvert le chantier de la modernisation de la branche

La CNEP a participé à la réforme des diplômes – CAP, BP, Bac Pro – pour finir par le BTS.

Les savoirs scientifiques, technologiques ont été renforcés. L'entreprise est sollicitée désormais pour que les candidats soient en phase avec la réalité du terrain. Enfin, les techniques d'accueil, de prise en charge du client sont désormais enseignées à tous les niveaux. Vendre des produits et des services n'est plus un tabou et vendre en anglais devient un objectif à très court terme pour les futures esthéticiennes.

Une Norme s'imposait pour renforcer la qualité des prestations et donner de nos professions, encore mal perçues, une image



Régine Ferrère et Claude Fontvielle au Mondial Spa & Beauté 2013

de sérieux, de qualité et de compétence.

C'est le grand chantier de la CNEP depuis deux ans et la plus formidable de nos réussites a été de réunir tous les acteurs de ce métier autour de la même table pour construire un cadre d'exercice qualitatif et respectueux de la sécurité du client.

Sécuriser l'entreprise et l'exercice professionnel

Enfin, il nous fallait travailler à négocier des assurances performantes car, dans ce domaine, nous avons constaté de grandes carences.

Il nous fallait aller encore plus haut, sécuriser l'entreprise et l'exercice professionnel.

Pour cela, nous avons besoin de partenaires sérieux pour assurer l'ensemble de nos actes.

Bien sûr, il y a une

réglementation

vieille de 50 ans !

C'est en nous

battant et en

démontrant notre

savoir-faire que nous

ferons bouger les

lignes. Ne nous rési-

gnons pas ! Ce n'est

pas en baissant les

bras que nous gagerons le pari de la techno-

logie. Nous sommes une profession respectable, diplômée, compétente, attachée à la qualité de nos actes, responsable et particulièrement soucieuse de la satisfaction des clients.

J'ai donc travaillé avec Claude Fontvielle, Vice-Président de l'UMM (Union des Marques du

L'attirance
du consommateur pour
les soins experts
a modifié profondément
le champ d'activité
de l'esthéticienne

Matériel), à la mise en place d'une couverture globale pour les instituts, les spas, les centres de bronzage et les entreprises de l'embellissement. Pour la première fois, ces assurances vont prendre en charge les accidents qui pourraient survenir à votre bien le plus précieux, vos mains ! Aujourd'hui, comme le chirurgien, vos mains sont en or, elles valent de l'or, il faut les assurer. Qu'arrive-t-il quand vous vous brûlez, après une fracture ou des problèmes dus à l'excès de modelages ?

Les soins de dépilation et l'ensemble des soins minceur et anti-âge pratiqués avec vos appareils innovants sont couverts.

Nous avons pensé également aux frais de procédures en cas de litige. En effet, plus nos soins seront pointus, plus il faut en garantir le périmètre.

Mais attention, ces assurances sont réservées en priorité à nos adhérents et uniquement aux esthéticiennes diplômées et ayant suivi une formation qualifiante pour les nouvelles technologies.

C'est toute la CNEP qui est concernée :

- les fabricants d'appareils de l'UMM et de l'UME (Union des Marques de l'Esthétique) ont opté pour ces assurances et vous les présenteront lors de l'achat de matériel ;
- les écoles de la FFEFP (Fédération Française des Écoles d'Esthétique et Parfumerie) vont renforcer les cycles de formation sur les nouvelles technologies ;
- les centres de formation de l'UPCOM (Union Professionnelle des Métiers des Cils, de l'Ongle et du Maquillage) proposent pour les stylistes ongulaires et des cils des formations qualifiantes réalisées avec des produits cosmétiques conformes à la réglementation cosmétique européenne.

Diplôme, formation des personnels, qualité des actes, respect des normes de sécurité, service adapté, assurances responsabilité professionnelle sont des axes stratégiques pour asseoir notre notoriété et faire de nous des acteurs incontournables des soins de beauté et de bien-être.

Vous rêviez d'un choc de responsabilité ?

La CNEP l'a fait avec son contrat exclusif Responsabilité Civile Professionnelle de Beazley (filiale de la Lloyd's).

En tant que représentante de la filière équipement au sein de la CNEP, l'Union des Marques du Matériel ne peut que se réjouir que l'utilisation de tous les appareils de nouvelles technologies soit enfin couverte par cette garantie : fabricants et distributeurs offrent désormais aux esthéticien(ne)s l'assurance – sans jeu de mots – d'exercer leur beau métier sereinement.

Félicitations à tous ceux qui ont œuvré à ce beau succès indispensable aux récentes évolutions de la branche esthétique !



Jacques le Bourgeois
Président de l'UMM

Les partenaires

A2P International (A2PI)

A2P International (A2PI) est une société de courtage d'assurances créée il y a une dizaine d'années, membre du SFAC (Syndicat Français des Assureurs-Conseils) et sous le contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel).

Elle bénéficie de nombreuses références : fédérations, grands comptes et PME-PMI. Elle est, d'autre part, le courtier conseil de plus de dix mille moniteurs de sport, coaches sportifs et bien-être, et pratiquants de sports à risques.

La CNEP ayant toujours été force de proposition et à l'écoute de ses adhérents, c'est avec le dynamisme, l'efficacité et l'expertise reconnue de sa présidente, Régine Ferrère, que A2P International a mis en place des programmes d'assurances exclusivement dédiés aux métiers

de la beauté et du bien-être. En effet, pour la première fois en France, une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle incluant la pratique des nouvelles technologies est proposée aux esthéticiennes et ce, en partenariat exclusif avec Beazley (qui gère cinq syndicats du Lloyd's de Londres).

De plus, sur demande des acteurs du marché, ceux-ci peuvent également bénéficier de produits d'assurance spécifiquement négociés, à savoir une Protection Juridique complète « spécial salons et instituts de beauté », les multirisques locaux intégrant le bris des machines et l'assurance Mains dédiée aux esthéticiennes, manucures et maquilleuses. Régine Ferrère et François Méchoulan-Guevel, Directeur Associé A2P International, se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement (fmechoulan@a2pi.fr ou a2pibeauté@servicegestion.fr)

Beazley

Beazley est une compagnie d'assurances spécialisées et innovantes, leader dans les risques d'entreprises (responsabilité civile, responsabilité des dirigeants, cybercriminalité, kidnapping & rançon, etc.). En charge de cinq syndicats du Lloyd's de Londres, le plus grand marché de l'assurance au monde, elle a généré un montant de primes brut de 1,436 milliard d'euros en 2012.

Reconnue comme l'un des leaders des marchés américain et australien dans le domaine de l'assurance en responsabilité civile professionnelle pour les métiers de l'esthétique et du bien-être, elle a souhaité apporter cette expertise en France, où elle est présente depuis 2006.

Forte de cette connaissance et de ce savoir-faire, elle est aujourd'hui heureuse d'en faire profiter les membres de la CNEP en s'associant à A2P International pour offrir une solution novatrice qui couvre la RC Pro des esthéticiennes, y compris en cas d'utilisation de nouvelles technologies. **Contact :** François Mechoulan-Guevel, A2P International. ●